

Resp. client:  
N° commande:  
N° client:  
Pers. cont.:  
Tél.: -  
Fax: -  
GSM: -  
e-mail:

ProKo.: LS01  
N° rapport : 6685989-01  
N° rapp. prov.:  
Date: 08/04/2026



OCB vzw  
Member of OCB Group

Client / Mandant :

Département: ELE

**RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT ou TBT**  
(Livre 1 - AR 08/09/2019) - Direction général de l'Energie  
(exécuté sous l'accréditation BELAC INSP-205 suivant procédure QPRO/ELE/001, §7.3)

**IDENTIFICATION**

Organ. de contrôle: OCB vzw, Kon. Astridlaan 60, Kontich 2550, BE0404.312.034 Agent-visiteur: 53 TRIBOLET JEAN-PAUL  
Propriét. / exploit./gestionn.: Nom: Adresse:  
Installat. / respons. travaux: Nom: Adresse:  
Adresse installation: NEUVILLE 80 VIELSALM 6690 Cabine HT - privée: Kies een item  
Type installation: MAISON HALL BUREAUX/PRIVE Appareil/Install. ID: /  
EAN nr.: / Gestionn. Rés.: ORES Compteur: 1SAG3105 Compteur nuit :  
061907

**CONTROLE**

Base: AR du 8/09/2019 établissant le livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à tres basse tension.  
Type: visite de contrôle (chap. 6.5)  
Kies een item  
Date installation:  < 01/10/1981  ≥ 01/10/1981 et < 01/06/2020  ≥ 01/06/2020 et < 01/06/2023  ≥ 01/06/2023  ≥ 01/03/2025  
Dérogations: partie 8: Kies een item et sous-sect. 6.5.8.1, points: Kies een item (1: extra Diff.; 2: prises de cour.; 3: douche/bain)  
Date: 08/04/2026 Contrôle suivant dans 300 mois, ou avant le 30/04/2051

Contenu: Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection.  
Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

**INSTALLATION**

Présence tension: présente Raccordement: réseau aérien Fourreau: pas placé Plaque d'isolat.: présente  
Tension nominal: 3N400V Protection max.: 63A Protection princip.: 63A Interr. princip.: interr. diff. général  
Liaison comptage-coffre de repart.: type câble: EXVB nombre conduct.: 4 section: 16 mm<sup>2</sup>  
Câble de raccordement au réseau: type câble: EXVB nombre conduct.: 4 section: 16 mm<sup>2</sup>  
Prise de terre genre: individuelle accessibilité: en ordre  
Électrode de terre: type: PIQUETS section: 16 mm<sup>2</sup>  
Interrupteur Diff.: général: 4p supplémentaire: 4P40A30MA+4P40A30MA+4P40A300MA+4P40A30MA  
63A/300Ma+4P63  
A300MA  
Schéma unifilaire et plan de position: voir annexe références:  
Exécutée conform. aux schémas et plan: en ordre État du matériel fixe ou - à pose fixe: en ordre  
Installations spéciaux:  photovoltaïque  piscine  sauna  aliment. véhic. électrique  -  
Ne sont pas encore  cuisine  salle de bains  chauffage central  compteur de gaz  compteur d'eau  
placés:  luminaires  principale -  supplémentaire liaison équipotentielle  
Nombre de tableaux: 4 Nombre de circuits terminaux, incl. réserve: 52

**RESULTATS**

Résist. d'isolem. général: 1 MOhm Résistance de dispersion: 12 Ohm  
Bouton d'essai diff.: en ordre Boucle de défaut: en ordre Continuité PE et liaison équipotentiel: en ordre  
Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre contact indirect: en ordre  
Protection contre la surintensité: en ordre Protection des appareils classe I fixe ou à poste fixe: en ordre

1/2

organisme de contrôle  
association sans but lucratif  
siège régional: dans chaque province

siège social:  
Koningin Astridlaan 60  
2550 Kontich

T: 03 / 451 37 00  
F: 03 / 451 37 10

www.ocb.be  
info@ocb.be

TVA BE 0404.312.034  
Banque KBC BE97 4053 0205 0149

**CONSTATATIONS** - Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) – les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N	Néant
I	Néant

**CONCLUSION**

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer au **plus tard à la date du suivant contrôle mentionnée ci-dessus.**

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) courant différentiel à l'origine de l'installation sont scellées.

Pour le Directeur Technique,



Le

contrôleur

**CONSEILS / PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Lisez les prescriptions réglementaires par ce lien: [https://www.ocb.be/documenten/2020/Information\\_prescriptions\\_reglementaires.pdf](https://www.ocb.be/documenten/2020/Information_prescriptions_reglementaires.pdf)

Resp. client  
N° commande  
N° client:  
Pers. cont.:  
Tél.: -  
Fax: -  
GSM: -  
e-mail:

ProKo.: LS01  
N° rapport : 6685989-02  
N° rapp. prov.:  
Date: 08/04/2026



OCB vzw  
Member of OCB Group

Client / Mandant :

Département: ELE

**RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT ou TBT**  
(Livre 1 - AR 08/09/2019) - Direction général de l'Energie  
(exécuté sous l'accréditation BELAC INSP-205 suivant procédure QPRO/ELE/001, §7.3)

**IDENTIFICATION**

Organ. de contrôle: OCB vzw, Kon. Astridlaan 60, Kontich 2550, BE0404.312.034 Agent-visiteur: 53 TRIBOLET JEAN-PAUL  
Propriété / exploit./gestionn.: Nom: Adresse:  
Installat. / respons. travaux: Nom: Adresse:  
Adresse installation: NEUVILLE 80 VIELSALM 6690 Cabine HT - privée: (Kies een item)  
Type installation: MAISON PRIVE Appareil/Install. ID:  
EAN nr.: / Gestionn. Rés.: ORES Compteur: 1SAG3200 Compteur nuit: 230112

**CONTROLE**

Base: AR du 8/09/2019 établissant le livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à tres basse tension.  
Type: visite de contrôle (chap. 6.5)

Date installation:  < 01/10/1981  ≥ 01/10/1981 et < 01/06/2020  ≥ 01/06/2020 et < 01/06/2023  ≥ 01/06/2023  ≥ 01/03/2025  
Dérogations: partie 8: (Kies een item) et sous-sect. 6.5.8.1, points: (Kies een item) (1: extra Diff.; 2: prises de cour.; 3: douche/bain)  
Date: 08/04/2026 Contrôle suivant dans 300 mois, ou avant le 30/04/2051

Contenu: Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection.  
Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

**INSTALLATION**

Présence tension: présente Raccordement: réseau souterrain Fourreau: placé Plaque d'isolat: présente  
Tension nominal: 3N400V Protection max.: 40A Protection princip.: 40A Interr. princip.: interr. diff. général  
Liaison comptage-coffre de repart.: type câble: EXVB nombre conduct.: 4 section: 25 mm<sup>2</sup>  
Câble de raccordement au réseau: type câble: ALU nombre conduct.: 4 section: 150 mm<sup>2</sup>  
Prise de terre genre: individuelle accessibilité: en ordre  
Électrode de terre: type: PIQUETS section: 16 mm<sup>2</sup>  
Interrupteur Diff.: général: 4p 63A/300Ma supplémentaire: 4P40A30MA+4P63A30MA  
Schéma unifilaire et plan de position: voir annexe références:  
Exécutée conform. aux schémas et plan: en ordre État du matériel fixe ou - à pose fixe: en ordre  
Installations spéciaux:  photovoltaïque  piscine  sauna  aliment. véhic. électrique  -  
Ne sont pas encore placés:  cuisine  salle de bains  chauffage central  compteur de gaz  compteur d'eau  
 luminaires  principale -  supplémentaire liaison équipotentielle  
Nombre de tableaux: 2 Nombre de circuits terminaux, incl. réserve: 27

**RESULTATS**

Résist. d'isolem. général: 2 MOhm Résistance de dispersion: 12 Ohm  
Bouton d'essai diff.: en ordre Boucle de défaut: en ordre Continuité PE et liaison équipotentielle: en ordre  
Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre contact indirect: en ordre  
Protection contre la surintensité: en ordre Protection des appareils classe I fixe ou à poste fixe: en ordre

1/2

organisme de contrôle  
association sans but lucratif  
siège régional: dans chaque province

siège social:  
Koningin Astridlaan 60  
2550 Kontich

T : 03 / 451 37 00  
F : 03 / 451 37 10

www.ocb.be  
info@ocb.be

TVA BE 0404.312.034  
Banque KBC BE97 4053 0205 0149

**CONSTATATIONS** - Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) – les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N	Néant
I	Néant

**CONCLUSION**

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard à la date du suivant contrôle mentionnée ci-dessus.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) courant différentiel à l'origine de l'installation sont scellées.

Pour le Directeur Technique,



Le

contrôleur

**CONSEILS / PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Lisez les prescriptions réglementaires par ce lien: [https://www.ocb.be/documenten/2020/Information\\_prescriptions\\_reglementaires.pdf](https://www.ocb.be/documenten/2020/Information_prescriptions_reglementaires.pdf)